

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS L'OISE

LES PARTENAIRES

Les travaux agricoles diffèrent d'une saison à l'autre. Même si les agriculteurs s'efforcent de réduire au maximum les gênes pour les riverains, il en existe toujours...

AU PRINTEMPS

- Préparation des sols (labours) et semis,
- Épandage des lisiers et boues d'épuration,
- Entretien des cultures,
- Mise à l'herbe des animaux,
- Fertilisation des sols,
- Soins aux animaux,
- ...

EN ÉTÉ

- Récolte des foins,
- Récolte des cultures,
- Convois agricoles (moissonneuses, paille, ...),
- Tourisme rural,
- Couverture des sols,
- Soins aux animaux,
- ...

EN AUTOMNE

- Semis,
- Ensilage du maïs,
- Récolte des betteraves,
- Épandage des lisiers,
- Couverture des sols,
- Soins aux animaux,
- ...

EN HIVER

- Naissance, nourrissage et sevrage des animaux,
- Labours d'hiver,
- Apports d'engrais,
- Épandage divers,
- Stockage du fumier aux champs,
- Déneigement des routes,
- Soins aux animaux,
- ...



• Chambre d'agriculture de l'Oise
03 44 11 44 23



• Conseil départemental de l'Oise
03 44 06 60 60



• Familles Rurales de l'Oise
03 44 20 04 22



• Préfecture de l'Oise
03 44 06 50 00



• Union des Maires de l'Oise
03 44 45 15 51



• Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Oise
03 44 11 44 15



• Groupement de Gendarmerie de l'Oise
Le 17



• Jeunes Agriculteurs de l'Oise
03 44 11 44 43



• Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise
03 44 74 93 50

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS UTILES
SUR CETTE CHARTE DE BON VOISINAGE
SUR LES SITES SUIVANTS :
OISE.FR
CHAMBRES-AGRICULTURE-PICARDIE.FR

CHARTÉ DE BON VOISINAGE

Conception et réalisation : Chambre d'agriculture de l'Oise et Le Conseil départemental de l'Oise - Ne pas jeter sur la voie publique. - Reproduction interdite



VIVRE ENSEMBLE

MIEUX SE CONNAÎTRE C'EST MIEUX SE COMPRENDRE ET MIEUX SE RESPECTER.

C'est le sens que nous voulons donner à cette charte.

Le département de l'Oise se caractérise par la diversité de son territoire et de ses activités.

Dans ce territoire à la fois urbain et rural, l'activité agricole représente un poids économique et culturel important notamment par l'espace qu'elle occupe et par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère.

La campagne attire chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie.

Pour les uns, la campagne est un espace réservé avant tout aux activités agricoles qui dépendent de la nature, de la météorologie et du vivant.

Pour les autres, la campagne est un espace plein de promesse, la promesse d'une vie plus agréable et plus tranquille en lien avec la nature, l'environnement...

Mieux se connaître, c'est mieux se comprendre et mieux se respecter.

C'est l'un des sens que nous voulons donner à cette charte.

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QU'AGRICULTEUR

ÊTRE À L'ÉCOUTE

et mieux faire connaître mon activité et mes projets.

Ne pas hésiter à **PRÉVENIR MES VOISINS**, en cas de bruit prolongé et intense.

ENFOUIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

les matières organiques (compost, fumier, boue, lisier...) à proximité des habitations, après épandage.

ÉVITER DE FAIRE DES TRAITEMENTS en période venteuse pour éviter les dispersions.

CULTIVER de manière à limiter les ruissellements excessifs.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.

SIGNALER PAR DES PANNEAUX les travaux agricoles et nettoyer la chaussée en cas de salissures.

ORIENTER les enrrouleurs ou les rampes pour ne pas arroser la chaussée en cas d'irrigation.

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QUE PARTICULIER

COMPRENDRE les atouts et les contraintes de l'activité agricole.

RESPECTER la campagne et ne pas jeter mes déchets y compris végétaux.

TENIR MON CHIEN en laisse afin d'éviter d'effrayer les troupeaux.

NE PAS CUEILLIR les légumes, fruits ou céréales.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.

CHOISIR la conduite douce et **FAIRE ATTENTION** à la vitesse sur les routes.

EMPRUNTER LES CHEMINS ruraux ou les chemins de randonnées pédestres, et ne pas traverser les prairies et champs cultivés.



RECUEILLIR l'accord de l'exploitant avant de pénétrer dans les corps de ferme qui sont des propriétés privés.

FACILITER le passage des véhicules agricoles.

MES ENGAGEMENTS* EN TANT QUE MAIRE

FAIRE APPLIQUER la réglementation.

ANTICIPER ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION pour éviter les conflits de voisinage.

VEILLER à ce que les projets communaux prennent en compte les contraintes liées à l'agriculture.

ASSURER dans ma commune **LA CIRCULATION** des engins agricoles.

ÉLAGUER mes haies conformément à la réglementation.

*L'ensemble des engagements des protagonistes sont retranscrits dans le document cadre « Charte de bon voisinage à la campagne » consultable en mairie.